

Arrêté portant composition du jury au concours externe pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

Session 2026

Le recteur de la région académique La Réunion,

recteur de l'académie La Réunion,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 modifié portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 modifié portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement d'assistants de service

social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, session 2026, est composé comme suit :

Présidente : Madame Anne-Louise BRETON, APAE, adjointe à la cheffe de division, Division des personnels enseignants du 2nd degré, Rectorat

Vice-présidente : Madame Emmanuelle AH-SENG, APAE, correspondante handicap académique, Rectorat

Membres :

Madame Bérangère BESSON, assistante principale de service social, Rectorat

Monsieur Mathieu BOSI, conseiller technique de service social en faveur des élèves, Rectorat

Monsieur Didier COMIN, PERDIR, principal du collège Quartier Français

Monsieur Frédéric CREVEAUX, PERDIR, principal du collège des Mascareignes

Monsieur Jérôme VANDERBEKEN, PERDIR, directeur de l'école académique de la formation continue

Monsieur Christophe VIALA, assistant principal de service social, Rectorat

Madame Rachel VIGNON, conseillère technique de service social auprès du recteur, responsable des services sociaux académiques, Rectorat

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 26 juin 2026

Pour le recteur de région académique,

recteur d'académie et par délégation,

La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé

Lucie ANNETTE-NATIVEL